

# 27 contrats distingués par les 9<sup>es</sup> Pyramides de l'assurance



Pour la neuvième année consécutive, Investissement Conseils a décerné ses Pyramides de l'assurance-vie aux meilleurs contrats distribués par les conseillers indépendants et les courtiers. Une occasion pour les CGPI et les CIF de désigner également leurs plates-formes préférées.

**L**E 15 mars dernier, lors d'une soirée organisée dans les salons de l'hôtel *California* (Paris VIII<sup>e</sup>), la rédaction du magazine *Investissement Conseils* a remis les vingt-sept Pyramides de l'assurance devant un public composé de professionnels de l'assurance et de distributeurs des contrats. Une occasion de se retrouver, tout en modération, autour du champagne *Cuvée Cléo* de la maison Esterlin.

Pour expliquer la genèse des Pyramides, seuls peuvent concourir des contrats distribués par des conseillers indépendants ou des courtiers. Parmi les typologies de contrats, *Investissement Conseils* tient compte des contrats d'assurance-vie, bien sûr, mais aussi des contrats Madelin, des Perp (plan d'épargne-retraite populaire), des contrats d'épargne collective article 83, ainsi que des mandats de gestion accessibles au sein des contrats d'assurance-vie.

Comme pour tout bon podium olympique, chaque catégorie se voit attribuer une Pyramide d'or, d'argent et de bronze. Ces distinctions sont possibles grâce à l'expertise technique fournie par notre partenaire Profidéo. Ce dernier se base sur les rendements présents et passés des contrats et les classe mathématiquement. Les caractéristiques techniques des contrats – frais d'entrée, frais de gestion, nombre d'options accessibles et ticket d'entrée – sont également prises en compte dans le classement final.

En ce qui concerne les catégories liées au *front-office* et au *back-office*, elles font l'objet d'un traitement différent, puisque ce sont les CGPI eux-mêmes qui désignent les plates-formes les plus performantes. Plus de mille conseillers, qui figurent dans l'*Annuaire de la gestion* »

**MANDATS DE GESTION**



	<b>OR</b>	<b>Contrat : Espace Invest 4</b> <b>Société : Generali Patrimoine</b> <b>Représenté par : François-Xavier Lemaire</b> <b>Fonction : Directeur des solutions d'assurance</b>
	<b>ARGENT</b>	<b>Contrat : Astriade Patrimoine</b> <b>Société : Natixis Assurances Partenaires</b> <b>Représenté par : Dominique-Jean Roche</b> <b>Fonction : Directeur général</b>
	<b>BRONZE</b>	<b>Contrat : Magellan Signature</b> <b>Société : La Financière Magellan</b> <b>Représenté par : Stéphane Gianoli</b> <b>Fonction : Président directeur général</b>

### Catégorie mandats de gestion

Pour cette catégorie, quatre critères sont analysés par notre partenaire Profidéo : le seuil d'accessibilité du mandat, le nombre de gestionnaires financiers, le nombre de mandats proposés, ainsi que les frais de gestion propres au mandat.

La Pyramide d'or revient au contrat *Espace Invest 4* de Generali.

La Pyramide d'argent est attribuée au contrat *Astriade Patrimoine* assuré par Natixis Assurances Partenaires. Un contrat dont nous vous avons parlé dans le numéro du mois de février 2012 d'*Investissement Conseils* (cf. p. 16).

Enfin la Pyramide de bronze récompense le contrat *Magellan Signatures*, distribué par la Financière Magellan, et régulièrement distingué dans nos podiums.